

## **Prise de position sur le Programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales (PCO 11/13)**

### **Mesure No 710/A6100.0001 : Réduction des charges de fonctionnement d'Agroscope (Suppression du Haras national suisse d'Avenches)**

La filière du cheval s'est fortement développée en Suisse durant ces 20 dernières années. Cette croissance se poursuit de façon régulière et génère des produits qui profitent à l'ensemble de l'économie suisse. Dans un marché de plus en plus libéralisé, le cheval suisse doit faire face à une concurrence accrue.

Le cheval reste un animal de rente issu de notre agriculture, même s'il n'est pas principalement un maillon de la chaîne alimentaire. Près de 90% des chevaux sont en effet détenus dans des zones agricoles et y génèrent des revenus non négligeables

Les producteurs, les autorités, les organes d'exécution, les écoles, les universités, les associations, les marchands comme les utilisateurs finaux ont besoin d'une institution capable d'obtenir et de transmettre de manière neutre et à des prix abordables des connaissances en matière de chevaux.

Le Haras national suisse d'Avenches est un centre de compétences reconnu sur le plan national et international pour toutes les questions qui concernent la détention et l'élevage du cheval. Outre la garde et la mise à disposition d'étalons reproducteurs de la race franc-montagnarde, il remplit des tâches indispensables à l'ensemble de la filière équine. L'intégration en cours du HNS au sein d'Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP) démontre que la Confédération lui reconnaît un rôle essentiel dans la recherche, la formation et le conseil agricoles. Ces tâches sont financièrement non lucratives et ne sont donc pas attractives pour le privé.

Cette infrastructure unique en Suisse, qui tant pour des raisons d'indépendance que pour des questions pratiques, financières et immobilières ne pourrait être exploitée par le privé, offre toutes les conditions requises pour des études et des expertises neutres ainsi que pour des prestations de service orientées vers la clientèle, ces dernières générant actuellement un chiffre d'affaire annuel de 1,5 million. Les connaissances et les compétences de ses collaborateurs sont indiscutablement l'un des points forts du HNS. A ce jour, le Haras occupe 65 collaboratrices et collaborateurs. Il est ainsi un employeur important dans la Broye vaudoise et fribourgeoise.

Le Haras national suisse contribue de manière décisive au maintien de la race franches-montagnes, unique race autochtone suisse. Les étalons du haras sont en outre indispensables dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation.

La recherche est orientée vers la pratique dans les domaines de la reproduction et de l'élevage, de la détention, de la protection des animaux et de la prophylaxie. Cette recherche profite aussi bien au monde agricole (éleveurs et détenteurs) qu'aux utilisateurs finaux et aux pouvoirs publics (en particulier en matière de mise en œuvre de la législation sur la protection des animaux) .

Le bureau de conseils « Cheval » du HNS revêt une importance nationale, car la vulgarisation agricole classique ne couvre pas les questions relatives au cheval.

D'autres prestations de service, génératrices de revenus, sont également assurées en matière de reproduction équine ou de sélection et d'utilisation des chevaux.

Le Haras national suisse offre une dizaine de places d'apprentissage dans le domaine du cheval (écuyer, palefrenier) ou dans des professions manuelles rarissimes (maréchal, sellier, charron) ainsi que des formations commerciales et d'assistant(e) en médecine-vétérinaire.

Le HNS propose et s'engage en outre avec des partenaires (Haute Ecole Suisse d'Agronomie, les facultés Vetsuisse) dans la formation jusqu'au niveau universitaire et la formation post-grade des vétérinaires.

Il est accrédité par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) pour la mise sur pied de cours obligatoires pour détenteurs de chevaux conformément à l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Entre 2008 et 2010, 500 détenteurs de chevaux ont été formés selon les dispositions de l'OPAn.

Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement qu'il est nécessaire que la Confédération maintienne un centre de compétence indépendant en matière équine. Aucune diminution des activités déployées à ce jour par le HNS n'est acceptable et, au contraire, un développement de l'offre de prestations au sein d'Agroscope Liebefeld-Posieux (ALP) est souhaitable. Une implication de l'ensemble de la filière dans ce processus doit être renforcée. Elle nécessite toutefois la mise en place de structures spécifiques, mise en place qui ne peut se faire que dans un climat de confiance en l'avenir tant de la part de la filière elle-même que du personnel du HNS. D'autre part il paraît nécessaire de pouvoir juger des résultats obtenus par l'intégration actuellement en cours dans Agroscope.

En conclusion, la mesure de réduction des charges de fonctionnement d'Agroscope par la suppression du Haras national suisse d'Avenches au 31 décembre 2011 est **formellement rejetée**. Cette mesure engendrerait pour l'ensemble de la filière équine des conséquences négatives dépassant largement les minimales économies escomptées.